



CERCLE DES TIREURS GASCONS

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE MIDI-PYRENEES

Agrément D. D. J. S. 32 80 050
Préfecture N°1467 du 10-06-1971
J. O. 146 du 25-06 1971
F. F. T. 19 32 010

Code APE 926 C
N° SIRET 448 058 610 00016

7 rue du Bourget
32000 AUCH
Tél. 05.62.05.04.28

Fax. 05.62.63.42.63
cercle-tireurs-gascons@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 21/09/2012

SALLE DE REUNION DU BOULODROME à AUCH

PRESENTS : (29) Mesdames AULAGNIER – DUPONT – GOURGUES - MARAMBAT –MELLAN - Messieurs AMIOT – ARRIVETS – AULAGNIER C – AULAGNIER T –BAURENS - BEDEREDE – BERNARD – BOZZA – BRUNET – CASTADERE C - DELUC – DUPEYRON – DUPONT - GRANGE – HERVOUET –HOPPELER JM - LANABRAS JL – LASAUSSE – LEME - LONGUEVILLE - PONCET – POULARD - REGNAULT - VIGNAUX – WOJEWODKA -

POUVOIRS : (45) Mesdames BESSON - PLANA –VERNIS - Messieurs ALBERT ASSEMAT –ARNAUD - AURICANE –BERNADO – BERNATEAU - BESSON - BLANC JJ –BLANC P – BODET – BOSELLI - BOUSSEMART - BRUN –CASTADERE B - CHAPMAN - CHEVROT –CIHOLAS - COCQUELIN –COUZIER –DARDENNE - DESPAX – DEVILLE - DUROT –ESTEBENET –FERRE - GIMENES - GLEVAREC - LAGAILLARDE - LANABRAS J –LASPOUGEAS - LEYDET –LUNARDI - MARSEILLAN - NATALI – PELLO – PLANOUART –SANCHOU - SANTOUS - SERRES –SOLIN – SOULAN –VANUXEM - WAGNER -

EXCUSES : Madame VERNIS Monsieur ESCALIER

Total licenciés à ce jour : 98 Total présents et représentés: 74, le quorum 1/3 des licenciés étant largement atteint, l'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte par le Président à 20 h 45

Ouverture de l'AG et Rapport moral du Président : Le Président Claude BERNARD remercie les membres de l'association qui sont présents ce soir, et adresse aussi ses remerciements à Monsieur Abdelatif BENJEDOUR (Adjoint au maire d'Auch chargé des sports) qui nous fait l'honneur et le plaisir d'assister à notre Assemblée Générale. Le Président adresse également ses salutations au Président de l'OMS représenté par Jean Luc LANABRAS.

Puis il s'adresse à l'assemblée : « Chers amis, nous allons vivre des changements importants qui nous obligeront à nous remettre en question dans beaucoup de domaines mais surtout sur le plan financier. Nous avons été habitués à vivre dans la facilité et à être avant tout des consommateurs. Ce temps là est révolu et les associations, quelque soit leur objet, vont devoir repenser leur mode de fonctionnement afin de subsister après les réductions des aides de l'Etat. Pour notre club notamment, la subvention CNDP était passée de 1700 € à 1500 € et cette année à 1200 €. Pour 2013 la formule doit être modifiée, mais sans doute avec une enveloppe encore réduite. La municipalité d'Auch a pour cette année maintenu son aide aux clubs sportifs au même niveau, mais il n'est pas certain qu'elle puisse continuer ainsi. D'autre part il y a une volonté politique d'appliquer les recommandations du Grenelle de l'environnement. Nous sommes surtout concernés par la pollution due au plomb. Nous récupérons actuellement le plomb au stand 10m du boulodrome et les douilles en laiton sur le stand 25m de Pessan et très bientôt sur le stand 50m. En attendant de récupérer les ogives et les balles plomb du 25m, une longrine en béton a été coulée afin de poser ultérieurement des murs piège à balles en acier de blindage. Les 3 stands nationaux et tous les stands couverts sont ainsi équipés et il est à craindre que les autres stands soient mis dans l'obligation de s'équiper ou de fermer avec des délais difficiles à tenir. Pour réduire le coût de nos travaux, les bénévoles du CTG sont mis régulièrement à contribution. Démolition après l'incendie, démontage des anciens pare-balles, réparation toiture du dépôt au 50m, surélévation du mur coté sanitaires, démontage des cibles du 25m, démolition du béton au sol devant les cibles et des poteaux tenant les buttes du 25m etc ... Tout ceci pour les travaux les plus importants, mais il y a aussi l'entretien courant. Le tout représente des économies de plusieurs milliers d'euros. Pour continuer dans cette voie, il nous faudra renouveler les effectifs car l'équipe est vieillissante (de 64 à + de 70 ans pour le plus grand nombre). Je lance un appel pour que des plus jeunes nous rejoignent ou nous remplacent, pour assurer la pérennité du CTG, car il faudra choisir : participer ou payer. »

Rapport d'activité du Secrétaire : Pascal DUPEYRON relève que l'activité du Comité Directeur est mesurable et vérifiable par tous les tireurs, car si l'on décompose l'activité de celui-ci, on peut dégager les principaux points suivants : gestion licences, compétitions, tirs contrôlés, entretien stands, investissements et projets à venir. On peut dire que toutes ces tâches ont été menées à bien. Le Secrétaire insiste sur le fait qu'il ne suffit pas que le Comité Directeur se réunisse pour que ce travail s'accomplisse tout seul. Sans une implication forte des membres, en plus de participer aux réunions où l'on ne fait que décider et planifier, le club ne pourrait pas fonctionner. Dans ce sens, il a été décidé en février de mettre en place 2 commissions au sein du Comité Directeur pour mieux répartir la charge de travail : la commission gestion sportive (resp. Christine VERNIS) et la commission entretien stands (resp. Alain REGNAULT). En plus de la gestion courante du club se posent aussi les questions d'avenir en raison surtout de l'évolution de la législation et des normes. Cet aspect là est toujours abordé dans nos réunions de travail. En conclusion, le club appartient à ses licenciés, et les améliorations souhaitées seront toujours conditionnées à l'implication, même minime, du maximum de licenciés.

Rapport financier du trésorier : Jean Luc LANABRAS fait état du montant des dépenses pour la saison 2011/2012 qui s'élève à 36.361,43 Euros, les recettes se montant pour leur part à 27.177,15 Euros, d'où un résultat négatif de 9.184,28 Euros. Ces chiffres traduisent bien évidemment le gros effort d'investissement réalisé par le club pour l'aménagement du stand de Pessan.

A noter que le stock cibles, munitions, et petit matériel hors armes représentait 2.286,98 Euros au 31/08/2012. Les recettes proviennent principalement de la vente des licences ou cartes 2ème club (environ 18.000 Euros), de la subvention reçue de l'OMS (2.000 Euros), de celle versée par le CNDP (1.200 Euros contre 1.500 Euros la saison précédente) de l'organisation de compétitions (environ 1.300 Euros), de la location des installations de PESSAN (1080 Euros) et de la rétrocession de cibles et munitions (2.500 Euros).

Les dépenses sont quant à elles constituées par le paiement des licences à la FFT (7.800 Euros), les frais de déplacement des compétiteurs dédommagés de leurs frais de route, d'intendance ou d'engagements suivant le barème défini par notre bureau et qui justifient la perception des subventions sollicitées chaque année (3.500 Euros), l'achat de cibles et munitions (2.700 Euros). Les dépenses de fonctionnement et de structure (moins de 2.000 Euros) sont quant à elles toujours réduites au minimum et parfaitement maîtrisées. Au 31/08/2012 terme de l'exercice comptable, la situation de trésorerie de l'association était la suivante :

Compte dépôt CRCA Pyrénées Gascogne : solde créditeur de 839,57 Euros

Caisse : solde créditeur de 42 Euros

Compte livret A Caisse d'Epargne Midi Pyrénées : 5.780,68 Euros

Soit un total des disponibilités de 6.662,25 Euros

Approbation des rapports : les rapports sont approuvés à l'unanimité

Compte rendu sportif : Lecture est faite du compte rendu sportif de la saison écoulée par Dominique PONCET.

Sont retracées toutes les activités et participations qui ont concerné les tireurs sportifs de toutes les catégories du CTG.

Ainsi la saison de compétition de l'Ecole de Tir, de la section Handisport, de la section Arme Ancienne et Armes Modernes, est reprise de manière exhaustive.

Ont participé et se sont distingués :

Ecole de Tir : Etienne JOUBERT (minime) 3^{ème} Pistolet 10m au championnat régional et qualifié pour les championnats de France des Ecoles de Tir

Section Handisports : Damien RUIZ (cadet) et Raphaël RAMBAUD (cadet)

Arme ancienne : Dominique PONCET

Armes modernes :

10M Mrs AMIOT- COQUELIN – GRANGE ont représenté le CTG aux Championnats de France à Chambéry. Mmes AULAGNIER - CHEVALIER – GOURGUES – MARAMBAT – MELLAN - VERNIS ainsi que Mrs AMIOT - ARNON – AULAGNIER – BAURENS – BERNARD – COQUELIN – ESCALIER - GRANGE - WOJEWODKA ont participé aux Championnats Régionaux individuels ou par équipes.

Participation de 21 Tireurs du CTG au championnat Départemental

25M Mrs AMIOT – BERNARD – GRANGE ont représenté le CTG aux Championnats de France à Moulins. Mme MARAMBAT ainsi que Mrs AMIOT – BERNARD – BOZZA – COQUELIN – ESCALIER – GRANGE ont participé aux Championnats Régionaux.

Participation de 12 Tireurs du CTG au Championnat Départemental

Organisations :

Championnat départemental 10m (12,13 novembre 2011)

Compétition Régionale 10m (13, 14, 15 janvier 2012)

Compétition Régionale 25/50m (11, 12, 13 mai 2012)

Organisation de 10 Tirs Contrôles à Pessan

Participation à la Foire aux Sports et à la Culture (3,4 septembre 2011)

Election des membres à renouveler du Comité Directeur :

8 membres sont à renouveler : Mme MARAMBAT – VERNIS - Mrs DELUC –ESCALIER – GRANGE – LANABRAS – PONCET – REGNAULT –

Paul DELUC se retire et devient Membre d'Honneur du Comité Directeur.

Christian CASTADERE se porte candidat pour intégrer le Comité Directeur en remplacement de Paul DELUC.

L'Assemblée vote à l'unanimité la réélection des 7 membres et la nomination de Christian CASTADERE.

Présentation et vote pour l'adoption du nouveau Règlement Intérieur du CTG :

Après une lecture commune du nouveau Règlement Intérieur proposé à l'Assemblée, il est décidé de remplacer le qualificatif « impératif » par celui de « recommandé » dans le paragraphe 4.1.

Après cette modification, le Nouveau Règlement Intérieur du CTG est voté à l'unanimité.

Modification tarif licences 2013/2014 :

Il est proposé à l'assemblée une augmentation de 5 Euros pour les licences individuelles et de 10 Euros pour les licences couples, cette hausse étant appliquée pour la saison 2013/2014. La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Tarif Saison 2013 / 2014 :

Licence Adulte	125 €	- 2 Licences couple ou famille	220 €
Licence Jeune	75 €	- 2 Licences Jeune même famille	140 €

Questions diverses :

Le CTG a un site internet : www.infogers.fr/ctg/

Concernant la commission Gestion Sportive, il serait souhaitable que la responsable C. VERNIS puisse compter sur des tireurs autres que les membres du Comité Directeur.

De même pour l'Ecole de Tir dont le responsable D. PONCET espère un renouvellement des tireurs pour l'encadrement.

Il faudra également davantage structurer l'accueil au stand 10m, en particulier lors des séances qui font suite à la Foire aux Sports et où l'on doit faire découvrir le tir à d'éventuels futurs licenciés, une seule personne ne suffisant pas à y faire face.

Un appel similaire à la participation est lancé pour la commission Entretien Stands (resp. A. REGNAULT)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

Le Président

Le Secrétaire